Avis public

Bécancour

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1788 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 13 janvier 2025, le règlement numéro 1788 intitulé : **« Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments »**.

Ce règlement est entré en vigueur le 23 janvier 2025, soit à la date de délivrance, par la Municipalité régionale de comté de Bécancour, du certificat de conformité.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 23 janvier 2025.

Me Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville

Ville de Bécancour
1295, avenue Nicolas-Perrot, Bécancour (Québec) G9H 1A1 | T. : 819 294-6500 | F. : 819 294-6535
info@ville.becancour.qc.ca | becancour.net